

jour de Mars, dans l'Année de notre Seigneur, Mil huit cent dix,
et dans la Cinquantième année de notre Règne.

J. H. C.

HERMAN W. RYLAND, C. C. en Chancellerie.
Traduit par ordre de Son Excellence,
X. LANAUDIERE, S. et T. F.

PAR UNE SUBSEQUENTE PROCLAMATION de Son Excellence Sir JAMES HENRY CRAIG, C. B. Capitaine Général et Gouverneur en Chef de la Province du *Bas Canada*, &c. datée au Château *St. Louis*, dans la Cité de *Québec*, le Dix-septième jour d'Avril, Mil huit cent dix, l'Assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, a été prorogée au Trentième jour de Juin prochain.

PAR UNE SUBSEQUENTE PROCLAMATION de Son Excellence SIR JAMES HENRY CRAIG, C. B. Capitaine Général et Gouverneur en Chef, de la Province du *Bas Canada*, &c. datée au Château *St. Louis*, dans la Cité de *Québec*, le Vingtième jour de Juin, Mil huit cent dix, l'Assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, a été prorogée au Trente-unième jour d'Août prochain.

PAR UNE SUBSEQUENTE PROCLAMATION de Son Excellence SIR JAMES HENRY CRAIG, C. B. Capitaine Général et Gouverneur en Chef, de la Province du *Bas-Canada* &c datée au Château *St. Louis*, dans la Cité de *Québec*, le Vingt-troisième jour d'Août, Mil huit cent dix, l'Assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, a été prorogée au Douzième jour d'Octobre prochain.